



**SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

GUIDE D'UTILISATION DES LOGOS

Dans le cadre du Programme
d'assistance financière aux
initiatives locales et régionales,
Ça bouge sur l'île

sportloisirmontreal.ca/logos

**ÇA BOUGE
SUR L'ÎLE DE
MONTRÉAL**



POURQUOI CE GUIDE

Toute organisation et tout projet recevant l'aide financière de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) est assujéti à une obligation de reconnaissance du financement octroyé. Le retour de visibilité selon la procédure suivante s'applique à tous les bénéficiaires du *Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR)*, communément appelé *Ça bouge sur l'île* ainsi que les autres volets du PAFILR.

Il est interdit d'altérer de quelque façon que ce soit les signatures visuelles.

VALIDATION DU RESPECT DE LA CHARTE

Au sein de l'organisation, une structure est en place pour assurer le respect du présent guide de normes graphiques ainsi que la validation des contenus et visuels produits par les organisations bénéficiaires.

Pour toute question, écrivez à :
communication@sportloisirmontreal.ca

LOGOS ET MENTION

Le soutien financier octroyé par SLIM dans le cadre du programme *Ça bouge sur l'île*, est rendu possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec. La reconnaissance de cette contribution comprend également l'application de la signature gouvernementale du gouvernement du Québec.

En respect des normes gouvernementales, le logo de SLIM doit toujours être positionné en premier, alors que le logo du gouvernement du Québec doit être toujours être placé complètement à droite. Le drapeau du Québec doit avoir une grosseur minimale de 5,5 millimètres. Seuls les fichiers originaux fournis par SLIM peuvent être utilisés pour la visibilité requise.



LOGOS ET MENTION

Dans le cadre du programme *Ça bouge sur l'île*, les mentions de positionnement *Propulsé par* et *Avec la contribution financière de* doivent être appliquées.

Propulsé par



SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Avec la contribution financière de



Dans le cas où l'espace est trop restreint pour appliquer les signatures visuelles, ou dans le cas de communications écrites (réseaux sociaux, communiqué, etc.), l'organisation bénéficiaire doit faire état de la participation financière en utilisant la phrase de reconnaissance suivante :

« *NOM DU PROJET OU DU PROGRAMME* est propulsé par Sport et Loisir de l'île de Montréal et réalisé grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation, en collaboration avec *NOM DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE* »

UTILISATION

Taille et espace de protection

En aucun cas, la hauteur du drapeau du Québec ne doit être inférieure à 5,5 mm.



Québec  5,5 mm

Un espace de protection doit être établi afin d'assurer la lecture des logos et signatures.

Aucun autre élément visuel ne devrait s'y retrouver.

 = Espace de protection



UTILISATION

Version verticale et horizontale

La version verticale est le format à privilégier en tout temps lorsque l'espace le permet.

Propulsé par



SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Avec la contribution financière de



Lorsque l'espace en hauteur est plus restreint, l'utilisation de la version horizontale est permise.

Propulsé par



SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Avec la contribution financière de



UTILISATION

Utilisations sur fonds divers

Dans la majorité des cas, il est préférable d'utiliser les bannières de logos dans leurs couleurs originales sur un fond blanc (en format PNG ou JPG).



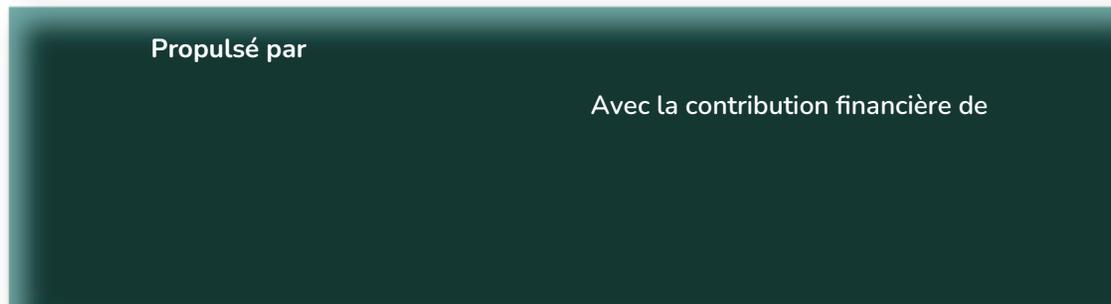
Utiliser la bannière de logos en noir sur un fond pâle (en format PNG).



UTILISATION

Utilisations sur fonds divers

Il faut s'assurer d'avoir un contraste maximal avec le fond. Dans le cas où ce dernier est foncé, privilégier la bannière de logos en blanc, avec le fond en transparence (en format PNG).



UTILISATION

Utilisations sur photos

Ne pas utiliser les bannières de logos de couleurs, en blanc ou en noir sur des photos complexes. Privilégier la bannière de logos en couleur avec le fond blanc intégré (en format JPG).



UTILISATION

Utilisations sur photos

L'utilisation des bannières de logos en blanc et en noir, avec le fond en transparence, est permise sur des photos dont le contraste est suffisant (format PNG).

